

9e réunion du Gth CESP

23/11/2018 à l'AFB

Ordre du jour :

- Actualités (retour sur la COP de Ramsar, JMZH 2019)
- Stratégie CESP :
 - Résumé des objectifs, acteurs cibles et porteurs
 - Présentation des actions de communication générale
 - Revue des actions de communication par domaine (cibles prioritaires) pour finalisation
 - Validation finale des actions à retenir et de celles à fusionner/éliminer

Présents :

G. Macqueron

O. Blanc

P. Caessteker

E. Dupouy

R. Bouillon

E. Gavard

F. Muller

J. van Herrenthals

B. Coïc

V. Mauclert

G. Ferrere

G. Miossec

Actualités

JMZH

L'édition 2018 a eu lieu en février, sur le thème « Des zones humides pour les villes de demain », avec un lancement à Rhinau, avec une thématique secondaire sur la gestion transfrontalière. Il y a eu environ 650 animations et 30 000 personnes participantes¹.

En 2019, le thème sera sur le lien entre zone humide et changement climatique, pour la période du 1^{er} au 28 février. Le lancement institutionnel aura lieu à la Maison du lac de Grand-Lieu, sur site Ramsar de Grand-Lieu, réserve naturelle nationale gérée par la Société nationale de protection de la nature et réserve naturelle régionale gérée par la fédération des chasseurs de Loire-Atlantique sur une propriété du Conservatoire du littoral. Il y aura une table ronde sur le changement climatique et une autre sur la sensibilisation aux zones humides.

XIII^e COP de Ramsar à Dubaï fin octobre 2018

Le résumé établi par la délégation française sera diffusé prochainement. Cette délégation a été importante, plus que lors de la XII^e COP, en lien avec les sujets biodiversité & changement climatique, ainsi que le congrès de la nature 2020 qui commence à s'organiser. Les messages

¹Bilan JMZH 2018 http://www.zones-humides.org/sites/default/files/images/asso_ramsarfrance/bilan_jmzh_2018_bd.pdf

portés par la délégation concernaient les solutions fondées sur la nature, l'agroécologie, le carbone bleu, l'importance des zones intertidales, des petites zones humides.

La prochaine COP aura lieu en 2021.

L'évènement phare a été la première délivrance des labels « ville Ramsar » (labellisée pour 6 ans), avec quatre candidats-lauréats en France : Amiens, Courteranges, Pont-Audemer et Saint-Omer². La Chine et la Corée ont été très motrices sur la création d'un « cercle des maires engagés pour les zones humides ».

Se pose désormais la question des suites de ce label, au niveau national : comment lui donner de l'ampleur ? Quel lien établir avec les autres prix sur urbanisme et zone humide ? Comment mieux les valoriser, mieux valoriser ce que font les villes ?

Comment, aussi, redéfinir le cadre des candidatures, la gestion du label, etc. ?³

Fin du 3e PNAMH en 2014-2018 et suite

Dans les autres Gth, le bilan des actions du 3^e PNAMH est en cours.

Il a été acté de prolonger ce plan jusqu'en 2020, avec la poursuite et/ou le lancement de nouvelles actions, l'intégration des premières recommandations de la mission parlementaire (finalisation du rapport attendu début janvier, annonce possible à la JMZH 2019 ou courant février).

Cette mission parlementaire, annoncée dans le plan biodiversité⁴, sera l'occasion de dresser un bilan sur la politique en faveur des zones humides, de manière plus large que le 3^e PNAMH, intersectorielle, et en prenant en compte la territorialisation des actions⁵.

Le Gth CESP devra faire son propre bilan de son fonctionnement et de la réalisation de ses actions (50, 51 et 52). Le dispositif de CESP devra être finalisé pour mi 2019 au plus tard, avant d'être soumis au Comité national de la biodiversité.

Un nouveau plan sera lancé en 2021, en phase avec la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, pour éviter l'isolement d'avec les autres politiques, les autres services et ministères.

Le nouveau dispositif de CESP

Voir le diaporama et le tableur joints.

² 18 villes récompensées pour leur action en faveur de la sauvegarde des zones humides urbaines
<http://www.zones-humides.org/actualite/C3%A9/18-villes-r%C3%A9compens%C3%A9es-pour-leur-action-en-faveur-de-la-sauvegarde-des-zones-humides>

Amiens, Courteranges, Pont-Audemer et Saint-Omer labellisées villes Ramsar!
<http://www.zones-humides.org/actualite/C3%A9/amiens-courteranges-pont-audemer-et-saint-omer-labellis%C3%A9es-villes-ramsar>

³ Label Ville des Zones Humides accréditée – Appel à candidatures : cahier des charges de cadrage du label Ville Ramsar <https://www.ramsar.org/fr/news/lvzh-appel>

⁴ PLAN BIODIVERSITÉ - Comité interministériel biodiversité – 4 juillet 2018 https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf

⁵ Lettre de mission pour la préservation des zones humides du 3 août 2018 Adressée par le PM à Mme Frédérique Tuffnell et M. Jérôme Bignon <http://www.forum-zones-humides.org/escale/81/Lettre%20mission%20parlementaire%20ZH%202018.pdf>

Rappels des recommandations du CGEDD⁶ suite au bilan du précédent dispositif de CESP 2012-2014⁷.

Présentation des actions de communication générale

Rappel des 2 volets : structurations du dispositif et accompagnement des acteurs pour le changement, développé ici, en insistant sur les indicateurs, lacunes du précédent dispositif.

Présentation du nouveau dispositif : document texte et tableur :

- cadre de réalisation
- structuration des réseaux d'acteurs
- cadre d'action et d'évaluation
- 17 actions phares + 3 déclinaisons outremer (sur les 30 construites au départ)
- Annexe : définitions sémantiques, tableau de bord des actions, biblio ayant servi à l'élaboration.

Rappel du schéma de la structuration général du dispositif : pivot=centre de ressources, cibles/groupe d'acteurs avec leurs animateurs (formation, transfert, sensibilisation, légitimité) ; entrées transversales : la recherche & les données ; les outre-mer.

Résumé des objectifs, acteurs cibles et porteurs (cf. Tableur, onglet résumé).

Présentation de 2-3 actions par domaine (publics cibles) et du choix de ne pas traiter certains acteurs, comme ceux du tourisme.

Les porteurs sont ceux qui assurent le leadership, mais de nombreux autres acteurs, comme les PRZH, participeront au groupe de travail.

Revue des actions de communication par domaine (cibles prioritaires) pour finalisation. Il est indiqué qu'il faudrait montrer dans le tableur, dans les encadrés sur le constat des actions, les liens avec les Objectifs du Développement durable⁸.

Validation finale des actions à retenir et de celles à fusionner/éliminer.

Définition de la durée du nouveau dispositif : 2019-2024, pour coïncider avec la fin des 4e Plan stratégique de la convention de Ramsar (2016-2024) et Programme de la convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024, ainsi que de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

Organisation du travail à réaliser post-réunion

Rédiger le document du dispositif de la sorte :

- préambule (ODD, fort besoin d'indicateurs avec des moyens dédiés)
- cadre de réalisation
- structuration des réseaux d'acteurs
- cadre d'action et d'évaluation
- 17 actions phares + 3 déclinaisons outremer

⁶ Dispositif "Communication, éducation, sensibilisation et participation" (CESP) du plan national d'action relatif aux milieux humides - Analyse, évaluation et propositions de renforcement. Novembre 2017 http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010512-01_rapport.pdf

⁷ [Dispositif « Communication, éducation, sensibilisation et participation » \(CESP\) 2012-2014](#)

⁸ Renforcer la conservation, l'utilisation rationnelle et la restauration des zones humides pour atteindre les Objectifs de développement durable Les zones – humides et les ODD, Secrétariat de la convention de Ramsar (2018). <https://www.ramsar.org/fr/news/les-zones-humides-et-les-odd>

- Annexe : définitions sémantiques, tableur des actions, biblio ayant servi à l'élaboration.

En janvier, mettre ce document en consultation auprès des membres du Gth CESP, des agences de l'eau et du CGEDD. Préciser la méthode de travail : se baser sur le rapport du CGEDD, solliciter les relais CESP en Gth. (finalisation des retours fin février ?).

Organiser une réunion CESP en février, faire un sondage pour les dates avec proposition du 31/01.

Présenter un résumé pour validation en commission stratégique du CNB (vers le 2e trimestre 2019), puis travailler sur le détail des actions et des indicateurs (tout en y travaillant en parallèle), demander aux membres du Gth CESP de se positionner sur les actions qu'ils veulent alimenter.